

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN



RAPPORT DE PRÉSENTATION

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE N°1.2.0

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
- PLUM arrêté par délibération du conseil métropolitain du 29 avril 2021
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022

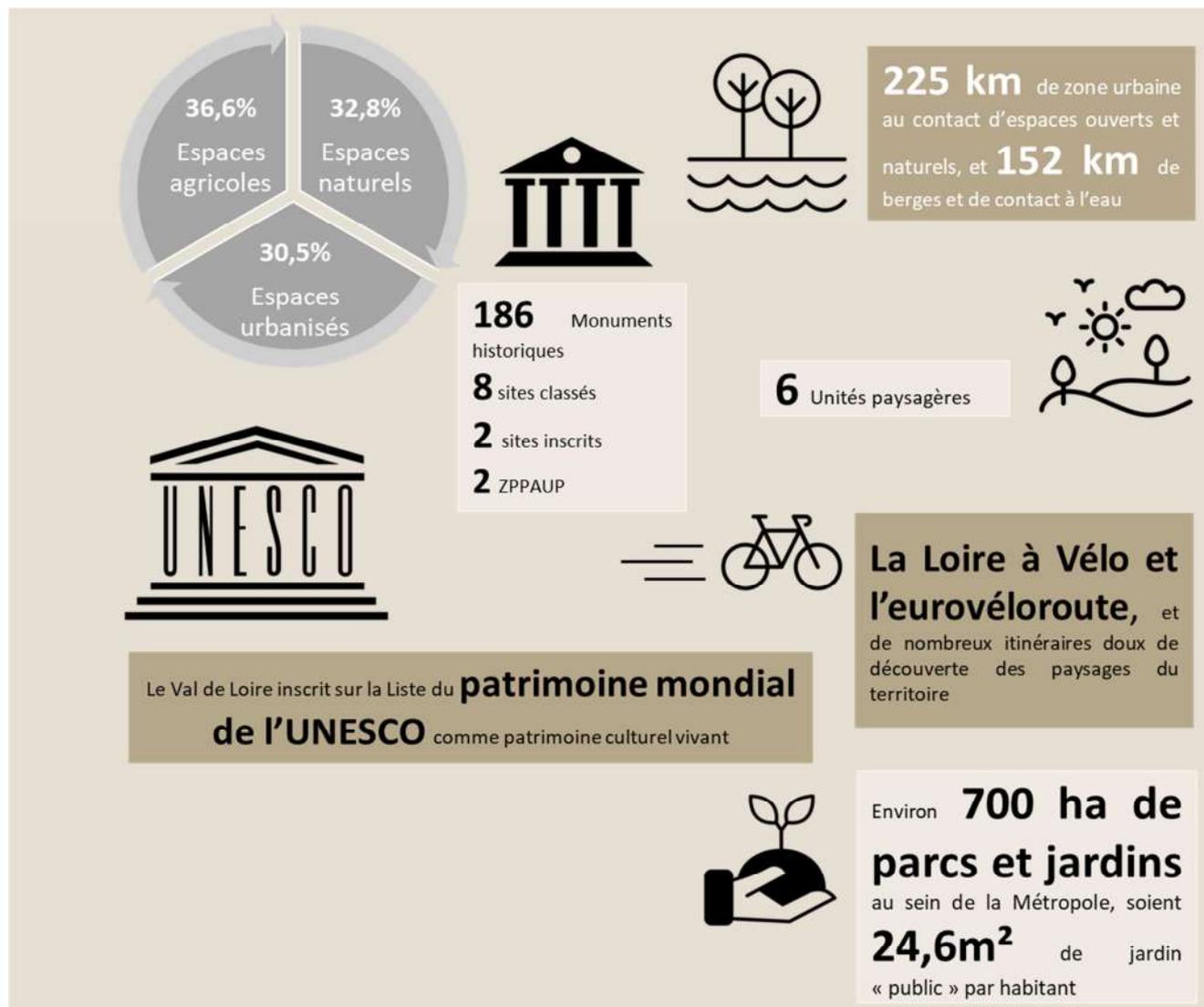
ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

SOMMAIRE

UNE METROPOLE PAYSAGES, DANS UN SITE NATUREL ET PATRIMONIAL D'EXCEPTION	4
A. Une géographie ligérienne singulière, aux confins d'espaces cultivés et de monuments forestiers.....	6
B. L'originalité des interfaces ville, nature, agriculture de la Métropole orléanaise.....	24
C. Le défi de la recomposition paysagère métropolitaine d'espaces urbains dépréciés.....	37
D. Une trame Verte et Bleue, du cœur aquatique à l'écrin forestier, support de nombreuses aménités	48
UNE METROPOLE FACE AUX ENJEUX DE RESILIENCE ET DE BIEN-ETRE	76
A. Des risques naturels susceptibles de s'amplifier.....	78
B. Des activités anthropiques à réconcilier en termes de risques, pollutions et nuisances.....	83
UNE ECOLOGIE URBAINE A OPTIMISER	94
A. Une pression croissante sur la ressource en eau et des performances à maintenir.....	96
B. Un cycle d'exploitation des matériaux et des déchets générés à la recherche de sobriété...101	
C. Une nécessaire adaptation du territoire métropolitain face au défi de la transition énergétique.....	104
FOCUS : DES ORIENTATIONS CADRES RELATIVES A LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE	110
FOCUS : DE NOUVEAUX PROJETS D'AMENAGEMENT, ACCELERATEURS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	112

UNE METROPOLE PAYSAGES, DANS UN SITE NATUREL ET PATRIMONIAL D'EXCEPTION

LES GRANDES TENDANCES





Extrait du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale d'Orléans Métropole approuvé le 28/05/2019

Le PLUm doit être compatible avec le SCoT :

(extrait en lien avec le thème du paysage)

Dessiner la Métropole paysages

- Valoriser et protéger les paysages du Val de Loire inscrits au patrimoine mondial
 - ✓ Reconnaître, valoriser et protéger les ensembles patrimoniaux ligériens
 - ✓ Préserver les vues, faire projet avec les covisibilités
 - ✓ Mettre en scène l'identité ligérienne
- Valoriser et développer les relations aux cours d'eau
- Reconnaître, valoriser et composer le parc des lisières
- Développer un maillage en réseau des sites remarquables de la Métropole
- Reconstituer et valoriser les lisières forestières: conforter l'armature forestière de la Métropole
- Préserver l'armature des espaces ouverts et cultivés de la Métropole
 - ✓ Valoriser les lisières urbaines
 - ✓ Mettre en valeur les singularités agricoles de la Métropole
- Renforcer les centralités urbaines dans la Métropole des proximités
 - ✓ Consolider et révéler l'urbanisation linéaire des faubourgs
 - ✓ Intégrer la nature en ville
- Mettre en scène les entrées et les traversées métropolitaines, requalifier les paysages dépréciés
 - ✓ Valoriser les paysages perçus depuis les grandes voies métropolitaines

Préserver et valoriser les richesses naturelles pour un territoire de qualité

- Rendre accessible aux habitants les espaces de nature par un maillage de liaisons vertes



Extrait du Programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Orléans Métropole arrêté le 25/01/2019

Le PLUm doit prendre en compte le PCAET :

(extrait en lien avec le thème du paysage)

Aménager le territoire dans la logique d'un TEPOS (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) résilient aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air

- Préserver et valoriser les espaces forestiers
- Consolider la Trame Verte et Bleue pour une stratégie biodiversité impactante
- Développer l'agriculture urbaine durable et soutenir une alimentation locale biologique

A. Une géographie ligérienne singulière, aux confins d'espaces cultivés et de monuments forestiers

- Les paysages de Loire UNESCO... une responsabilité collective de mise en scène

Une géographie caractérisée par l'alternance de vallées, de coteaux et de plateaux

La structuration du territoire orléanais est indissociable de sa géographie et des grands monuments naturels et cultivés qui le bordent, le traversent, le composent. Monumentale et sauvage, la Loire constitue un marqueur naturel et paysager puissant, qui fonde l'identité et la valeur patrimoniale de la Métropole.

La Loire atteint son point septentrional à Saint-Jean-de-Braye marquant également le point d'inflexion du fleuve, et façonne les reliefs vallonnés de l'orléanais. Les points hauts sont ainsi localisés aux confins du territoire et dominent les paysages en des plateaux boisés. Au nord de la Loire, la courbe ligérienne a creusé des coteaux et formé les terrasses sur lesquelles la ville-centre puis les villages attenants se sont initialement développés. Au sud, le Val d'Orléans s'étend entre le fleuve et le Loiret, formant une plaine alluviale favorable à

l'agriculture mais largement soumise au risque inondation.

Les affluents de la Loire parcourent le territoire et recourent le relief, traversant plateaux, terrasses, coteaux pour rejoindre le Val d'Orléans. Ils creusent ainsi des vallons plus intimes et forment des continuités naturelles entre plateaux boisés et Loire monumentale.

La Loire et ses affluents façonnent ainsi les paysages orléanais, et créent des vues remarquables sur le territoire. L'urbanisation de la Métropole des cinquante dernières années a cependant partiellement effacé la perception de la topographie et les grandes composantes géographiques, moins lisibles aujourd'hui : le Val, les coteaux de Loire, les lisières forestières, etc. Il est donc essentiel de redonner une place importante au socle géographique de la Métropole et de retisser des liens entre plateaux boisés et val d'Orléans, notamment par la révélation des petits cours d'eau et recréation de continuités visuelles (mise en scène des coteaux et belvédères) et d'usages.



*Structuration géographique du territoire : le val et les vallons, les rives du val, les terrasses, les grands plateaux
(Source : Approche paysagère du SCoT, le projet de territoire par le paysage et le territoire urbain – Février 2017, ER.amp, aIPs)*

La Métropole orléanaise, une porte d'entrée du Val de Loire, patrimoine paysager unique

De par sa position au point d'inflexion de la courbe ligérienne et à la croisée des paysages entre Beauce, Sologne et forêt d'Orléans, la Métropole assure la transition entre bassin parisien et Val de Loire. Le territoire constitue ainsi une véritable porte d'entrée dans le Val de Loire, Patrimoine Mondial qui lui confère une attractivité exceptionnelle.

Le Val de Loire a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels, en reconnaissance de sa « Valeur Universelle Exceptionnelle ». Ce modèle d'organisation étendu sur plus de 1 000 km témoigne d'un échange d'influences, de valeurs humaines et de développement harmonieux en interaction entre les hommes et leur environnement sur plus de deux mille ans d'histoire. Le Val de Loire s'impose ainsi comme un patrimoine culturel exceptionnel notamment avec ses châteaux, jardins et son patrimoine bâti extraordinaire.



La Loire naturelle de la boucle de Boue, et front bâti des bords de Loire (source : Approche paysagère du SCoT, le projet de territoire par le paysage et le territoire urbain – Février 2017, ER.amp, aIPs)

Un patrimoine ligérien exceptionnel mis en valeur

Dernier fleuve sauvage d'Europe, la Loire est également le plus long fleuve de France, et doit sa beauté à ses couleurs reflétant le ciel, ses berges peuplées de forêts alluviales et ses îles de sable beiges qui rythment son cours. Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)



Un joyau architectural et paysager



Un patrimoine naturel d'exception

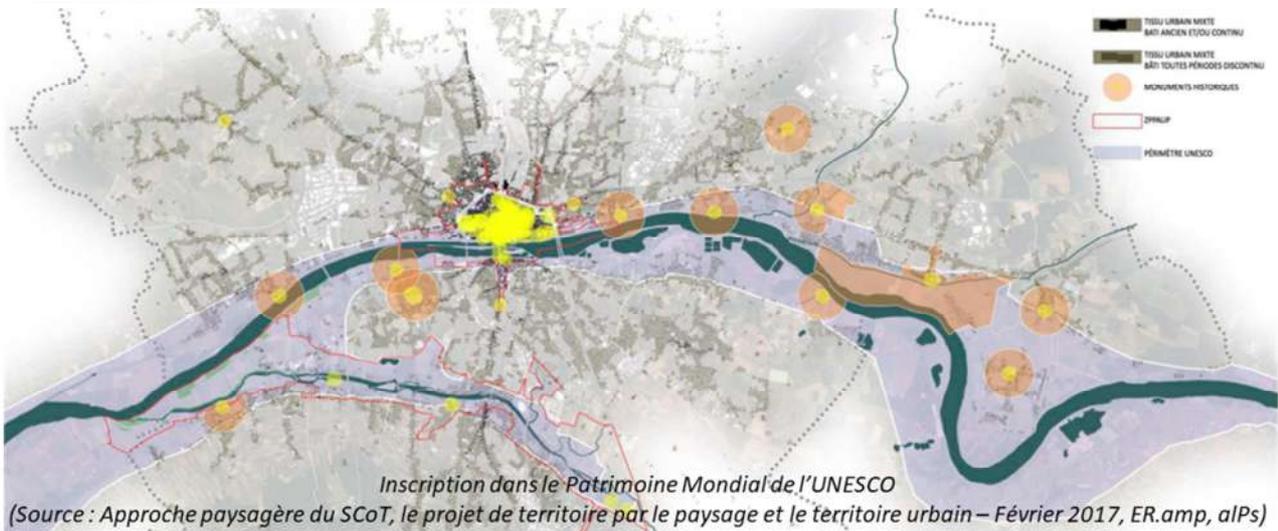


Une valorisation culturelle

mises en place à Orléans et le long du Loiret visent à maintenir et à renforcer la qualité visuelle du site, en confortant son image, en particulier à partir des points de vue les plus significatifs comme les ponts et les promenades des berges des deux rives de la Loire.

De même, le Plan de Gestion du Val de Loire patrimoine mondial, approuvé le 15 novembre 2012, vise à prendre en compte les caractéristiques patrimoniales, paysagères et naturelles dans l'aménagement du territoire afin de préserver et valoriser le patrimoine précieux du Val de Loire et ses espaces remarquables. Il prévoit notamment la préservation du patrimoine bâti ligérien, la restauration et l'entretien des ouvrages liés à la navigation, ou encore l'ouverture de la ville sur le fleuve. Le Val de Loire accueille par ailleurs une richesse écologique remarquable, traduite par la présence de plusieurs sites Natura 2000, une réserve naturelle, etc. ainsi qu'une biodiversité particulière installée à la pointe de Courpain.

Une des échelles de perception de l'identité paysagère du Val de Loire repose sur les fronts patrimoniaux bâtis qui ponctuent le linéaire du fleuve. Les ponts et les points hauts d'observation protégés des crues offrent des points de vue remarquables sur la Loire, comme la levée. Certains des ponts s'intègrent pleinement au patrimoine historique bâti, c'est le cas du pont Georges V datant du XVIII^{ème} siècle tandis que d'autres, plus récents comme le pont de l'Europe, paraissent plus modernes mais donnent à voir les paysages remarquables de la Loire.



Le réaménagement des quais de Loire au cœur d'Orléans a par ailleurs participé à la valorisation de patrimoine emblématique, ainsi que sa réappropriation par les habitants en tant qu'espace de détente, de loisirs et de redécouverte du fleuve. Les matériaux et végétaux utilisés se sont appuyés sur les ambiances ligériennes (calcaires, teintes claires, alignement de platanes...). Le retour des bateaux traditionnels de Loire sur les quais d'Orléans, l'ouverture d'établissements flottants et de restaurants attestent de la grande valeur des paysages du Val de Loire. L'orléanais assure ainsi la mise en scène de cet atout naturel et paysager, exceptionnel au cœur de la Métropole dense.

Un héritage culturel riche reconnu et valorisé

La richesse du patrimoine culturel du Val de Loire se manifeste notamment par l'intérêt des peintres pour les paysages fluviaux et à la qualité exceptionnelle d'expressions paysagères héritées de la Renaissance et du siècle des Lumières. L'image culturelle et de nature de la Métropole a donc été nourrie par cet héritage, et rayonne aujourd'hui à travers ses équipements culturels (théâtres, musées, scènes de musiques actuelles...) et ses événements d'envergure (Festival de Loire, Fêtes Johanniques, festival du Grand Unisson, fête de la Cerise...). La Loire, mise en lumière en soirée, accueille de nombreux bateaux traditionnels et vit au rythme des démonstrations nautiques et des spectacles sur l'eau lors du Festival de Loire. Les quais se métamorphosent et accueillent alors de nombreuses animations : théâtre de rue, concerts, guinguettes, qui montrent l'attachement des habitants pour le fleuve.

Un tourisme durable à mettre en place autour de la Loire

L'orléanais s'affirme comme destination touristique, notamment en s'appuyant sur ses qualités patrimoniales (Val de Loire, le label « Ville d'Art et d'Histoire » ...). Les nombreux projets d'équipements, d'aménagements etc. offrent l'opportunité de relever le défi du développement d'un tourisme durable, valorisant la singularité paysagère du Val de Loire. En particulier, le projet Parc de Loire assurera le développement d'activités touristiques tournées vers la nature (Loire à Vélo, randonnées avec développement de la signalétique sur les sites...), avec des hébergements adaptés comme les gîtes ou hôtellerie de plein air.



Bords de Loire par Pierre Ucciani (1890)



www.festivalde Loire.com | www.orleans-metropole.fr
#FestivaldeLoire | #OrleansMetropole



Carte d'inondation du TRI d'Orléans, crue exceptionnelle de la Loire (SLGRI des Vals de l'Orléanais 2017-2022)

Le changement climatique, un enjeu à prendre en compte

Ancré en fond de vallée entre Loire et Loiret, le Val d'Orléans, très urbanisé, est confronté au risque inondation. Celui-ci étant appelé à s'amplifier avec le changement climatique, le défi pour la Métropole est de mettre en œuvre un urbanisme plus résilient, en adaptant les formes urbaines, notamment en préservant la perméabilité des sols, afin de limiter les atteintes prévisibles aux biens et aux personnes.

Une stratégie locale de gestion du risque d'inondation des vals de l'orléanais est mise en place, visant notamment à prévenir et gérer les crues.

- Un système hydrographique local aux multiples facettes

La Métropole orléanaise est parcourue par un système hydrographique structurant riche et diversifié, constitué de la Loire et ses îles, du Loiret, du canal d'Orléans, de ruisseaux et bras d'eau affluents. Au gré des mouvements de la Loire, crues et décrues, ces rubans bleus ont façonné les reliefs et dessiné les paysages emblématiques de l'orléanais. Pourtant, ils peuvent se révéler parfois peu visibles, peu perceptibles, voire peu valorisés dans les paysages. Entre Loire grandiose et sauvage, et Egoutier partiellement enterré, ce système hydrographique présente de multiples facettes dont la réappropriation passe par la valorisation des paysages.

Les caractéristiques paysagères relatives à chacun des cours d'eau composant le réseau hydrographique ont ainsi été déterminées sur la base de critères, tels que le milieu traversé par le cours d'eau (urbain, agricole, forestier), son état (écoulement libre, cours d'eau enterré/busé, cours intermittent) ainsi que la valorisation paysagère qui en est faite (berges aménagées, itinéraires de découverte adossés au cours, présence de ripisylve...). Cette caractérisation permet de comprendre au mieux les leviers d'action permettant la réappropriation des cours d'eau et les secteurs nécessitant une revalorisation.

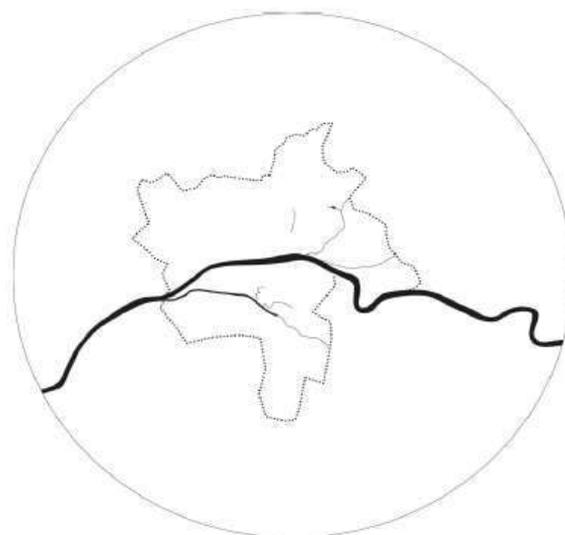
ORLÉANS VAL DE LOIRE

Loire : 45 km

Loiret : 22 km

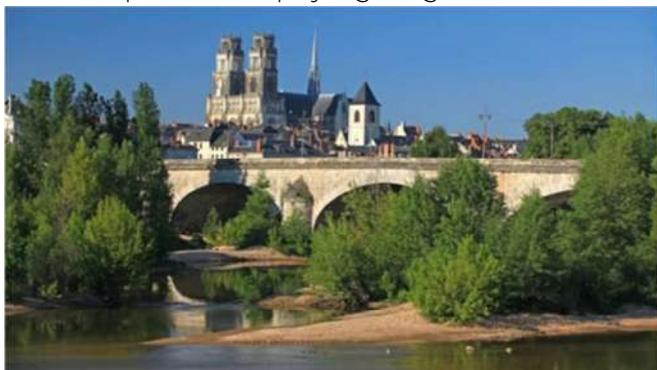
Autres dont canal : 85 km

TOTAL : 152 km



La Loire

Dernier fleuve sauvage d'Europe, la Loire dessine des paysages monumentaux et grandioses marqués par ses lumières reflétant le ciel, ses chapelets d'îles formées par les sables de Loire à l'allure sauvage, et ses berges naturelles bordées de boisements alluviaux. Axe naturel majeur, constitutif du paysage du territoire, la Loire a toujours occupé une place forte dans la vie de la Métropole. Elle a ainsi fait l'objet de nombreux aménagements au cours du temps qui ont contribué à sa valorisation, encore lisibles aujourd'hui. Une partie du cours de la Loire a été endiguée afin de limiter ses débordements et les inondations de la Métropole, mais la totalité du fleuve est en écoulement libre. Ces ouvrages hydrauliques offrent des espaces de promenade et des vues uniques sur les paysages ligériens.



*Cathédrale Sainte-Croix depuis les berges de la Loire
(Source : Tourisme Loiret)*

De nombreux aménagements, comme la Loire à Vélo, ou les quais réaménagés, participent ainsi largement à la mise en valeur du cours d'eau, en permettant notamment des promenades jusqu'à Combleux, entre Loire et canal d'Orléans. L'ensemble des berges de Loire sont végétalisées par des ripisylves fournies, favorisant la présence et le maintien d'une biodiversité unique.

On peut ainsi découper la Loire en 3 tronçons, en fonction des milieux qu'elle traverse : les espaces agricoles à l'est de la Métropole (de la pointe de Bou à Combleux), puis le cœur urbain de la Métropole (Saint-Jean-de-Braye, Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle), et à nouveau des espaces agricoles à l'ouest.



La Loire reflétant le ciel (Source : Even conseil, 2019)

Le Loiret

Le Loiret fait également partie intégrante de la richesse hydrographique de la Métropole orléanaise. Affluent de la Loire, il parcourt Olivet avant de rencontrer le fleuve entre Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, en formant la pointe de Courpain, un joyau paysager du territoire. Cours d'eau entièrement libre, il prend sa source au niveau du Parc Floral, un espace vert majeur de la Métropole. L'ensemble du cours du Loiret est d'ailleurs parcouru d'un patrimoine naturel et bâti unique, notamment des pontons d'accès à l'eau pour les bateaux, des moulins et bâtis historiques qui donnent à ce secteur un intérêt paysager remarquable. Cette richesse paysagère est reconnue par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), qui assure la protection et valorisation de la rivière par le biais d'un règlement (garantissant l'entretien des berges, du patrimoine végétal et sensibilisation des habitants).

Les ambiances y sont particulièrement naturelles, faisant du Loiret un poumon de verdure irriguant la Métropole, avec sa ripisylve dense et ses boisements alluviaux occupant ses berges. Néanmoins le secteur est soumis à des pressions anthropiques liées notamment au développement urbain, avec des jardins privés qui s'étendent jusqu'aux bords du Loiret et les accès à l'eau créés par les riverains. Ces dynamiques peuvent altérer la qualité des paysages, les ambiances paysagères du site, et perturber la biodiversité. Le SAGE du Val Dhuy Loiret a ainsi mis en place les Assises de la Rivière Loiret. L'objectif est de construire une vision commune sur la rivière et son avenir à 20 ans, à partir des souhaits des différents acteurs. Plusieurs études ont été réalisées sur le fonctionnement du Loiret pour comprendre ses dysfonctionnements hydro-morphologiques. Puis de grandes orientations pour la restauration du Loiret ont été co-construites. Un plan d'actions est en cours.

Plusieurs tronçons sont identifiables sur le Loiret, essentiellement en lien avec le milieu traversé. Il est en effet relativement urbain sur sa moitié amont et traverse plutôt des espaces agricoles sur sa partie aval. De

nombreux aménagements ont été mis en place afin d'y faciliter l'accès. Lieu privilégié pour la pratique de loisirs, des restaurants, le Parc Floral et des sentiers de randonnées sont présents, menant à la pointe de Courpain et longeant le cours d'eau.



Le Loiret sauvage et habité, une richesse écologique et paysagère (source : Assises de la rivière Loiret)

Le canal d'Orléans

Le Canal d'Orléans est une ancienne voie d'eau de plus de 70km qui assurait autrefois la continuité entre Orléans et Paris, aujourd'hui déclassé des voies navigables. Il traverse le territoire d'Orléans à Mardié, en longeant les coteaux urbanisés d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Combleux, Chécy et Mardié sur sa rive droite au nord, et des espaces cultivés sur sa rive gauche. Ce cours d'eau est également bordé d'une bande végétale épaisse sur Combleux, Chécy, et en partie Mardié. Dans les secteurs agricoles à l'est, la végétation est moins dense qu'en zone urbaine créant des espaces et vues ouvertes sur le canal.

Des aménagements sont présents tout le long du canal, notamment des itinéraires piétons et des sentiers de grandes randonnées permettant la mise en valeur du canal. De par sa fonction, le tracé du canal est ponctué d'aménagements hydrauliques comme les écluses, un hangar à bateaux (Mardié), et la cale à Giraud (bassin de radoub, Chécy).

Le Département du Loiret a acquis en octobre 2018 le canal pour en faire un véritable joyau du tourisme de la Métropole en y aménageant une véloroute accompagnée d'une signalétique propre, d'aires de repos, de sanitaires, de bornes de recharges, etc.

Les ruisseaux et bras d'eau

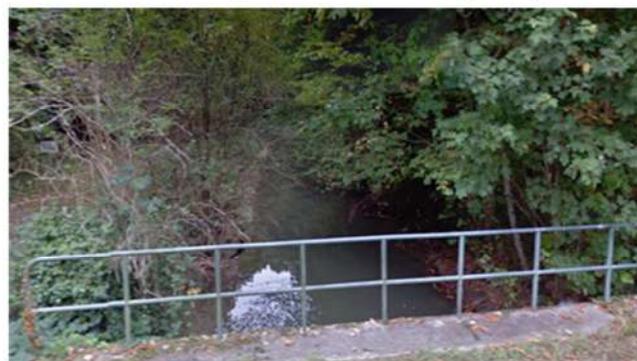
Cours d'eau libre traversant Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean-de-Braye, **la Bionne** se distingue des précédents par ses caractéristiques plus naturelles en milieu forestier. La Bionne longe en effet des bois (la Charbonnière, les Trois Arches, le Chêne de la Volée...) et se caractérise donc par une végétation dense. Son cours est également ponctué de parcs et jardins qui contribuent à la valoriser. Dans cette logique, son cours est traversé à plusieurs reprises par des cheminements doux favorisant sa découverte, principalement à Saint-Jean-de-Braye. La Bionne est ainsi relativement valorisée, mais nécessiterait d'être rendue plus accessible et lisible, de nombreux obstacles demeurant sur son parcours. Le plan vélo de la Métropole prévoit l'aménagement de l'itinéraire Saint-Jean-de-Braye/Boigny-sur-Bionne.



Canal d'Orléans à Mardié (source : Even conseil, 2019)



Canal d'Orléans et aménagements hydrauliques à Combleux (source : Even conseil, 2019)



Un franchissement de la Bionne (source : Even conseil, 2019)



L'étang du Ruet à Boigny-sur-Bionne (source : IGN)

Le **Ruet et la Grande Esse**, affluents de la Bionne, traversent essentiellement des espaces boisés de Marigny-les-Usages et Boigny-sur-Bionne au niveau de la forêt d'Orléans, et sont bordés de quelques étangs : l'Etang du Ruet et l'Etang de Bucy. La Grande Esse sillonne cependant une zone agricole où elle est relativement nue et très peu aménagée, aucune voie ne permet une circulation douce à proximité du cours d'eau.

Relativement peu valorisé, l'**Egoutier** se caractérise par quatre principaux segments au sein de Chanteau, Semoy et Saint-Jean-de-Braye: il traverse une zone boisée, puis une zone agricole, à nouveau un boisement et surtout, il est enterré à partir de son passage sous la tangentielle à Saint-Jean-de-Braye jusqu'à la Loire. La végétation sur ses berges se raréfie ainsi en descendant vers l'aval. Une valorisation en est faite par l'aménagement d'un petit espace vert à Semoy, cependant le cours reste globalement contraint par la zone urbaine et des constructions qui s'installent à même les berges. Le cours de l'Egoutier est globalement peu perceptible, et seuls quelques panneaux pédagogiques soulignent sa présence. L'Egoutier présente donc un enjeu fort de revalorisation et de renaturation sur l'ensemble de son cours.

De la même manière, l'**Ivoirie** traverse Boigny-sur-Bionne et Saint-Jean-de-Braye, et est enterrée sur une partie de son cours, par intermittence en fonction de son passage en milieu urbain et agricole. Le cours d'eau se réduit cependant souvent à un fossé dont les abords ne sont pas valorisés ni végétalisés. Seuls quelques boisements croisent ponctuellement son passage. C'est à la confluence avec la Bionne qu'une véritable ripisylve s'installe, assurant la présence de biodiversité, mais aucun aménagement n'a été mis en place pour faciliter les déplacements doux. Ce cours d'eau porte donc des enjeux forts de renaturation.

Au sud, les affluents du Loiret (**le bras des Montées et le bras de Bou** à Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Olivet et Orléans) sont principalement libres. Le bras de Bou traverse de grands espaces ouverts et agricoles où quelques rares boisements sont présents, mais manquant d'une ripisylve fonctionnelle. Les berges sont globalement nues et sans aménagements rendant ce dernier peu perceptible. Plus proche du Loiret, la végétation se densifie avec

l'apparition d'arbres légèrement en retrait par rapport à la berge mais signalant la présence du cours d'eau. Le bras des Montées est quant à lui bordé des boisements du château des Montées, mais semble peu accessible et serait donc également à revaloriser.

Le **Dhuy**, confluent du Loiret traversant Saint-Cyr-en-Val jusqu'à Olivet, parcourt quant à lui uniquement des espaces agricoles et une petite zone urbaine. A sa confluence avec le Loiret, le cours d'eau est libre, les berges sont végétalisées avec des arbres et quelques ripisylves, les aménagements pour une circulation douce sont présents et participent à la valorisation du cours d'eau, notamment à proximité du Parc Floral de la Source avec des vues remarquables sur le patrimoine naturel. Dans la zone urbaine, les berges du cours d'eau sont également aménagées, notamment avec un cheminement piéton entre la berge et les habitations construites aux abords du cours d'eau. L'absence de végétation offre des vues ouvertes.

Enfin son affluent, le **Morchène** dans la même commune, parcourt essentiellement des espaces boisés dont le bois de Reyville. Le cours d'eau est en partie enterré en zone urbaine, et a fait l'objet de quelques aménagements (parc de loisirs, passerelles...).



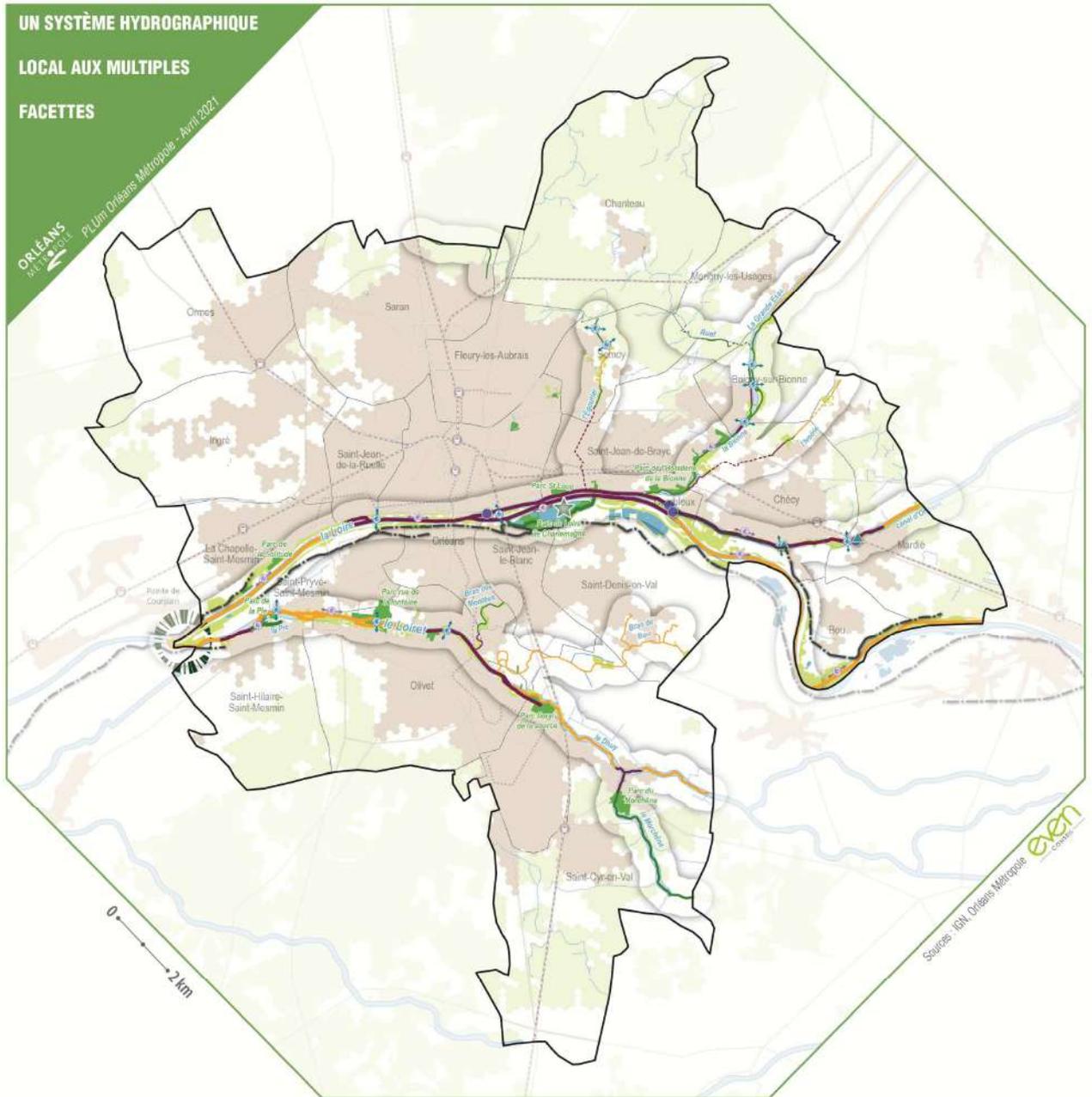
L'Egoutier, un cours d'eau souvent contraint, dont les démarches de valorisation sont à poursuivre, ici à Semoy (Source : Even conseil, 2019)

UN SYSTÈME HYDROGRAPHIQUE

LOCAL AUX MULTIPLES

FACETTES

ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE
PLUm Orléans Métropole - Avril 2021



La «Pointe de Courpain», un secteur paysager remarquable

Un réseau hydrographique parcourant l'ensemble du territoire, et des milieux diversifiés

- Milieu urbain
- Milieu agricole
- Milieu forestier

Un traitement des cours d'eau différencié

- Écoulement libre
- - - - - Cours d'eau enterré
- · · · · Cours d'eau intermittent

Une valorisation hétérogène des vallées et vallons

- Ripisylve et boisement bordant les cours d'eau
 - Berges aménagées pour les liaisons douces
 - Franchissements en lien avec les itinéraires doux
 - Parcs et jardins au contact de l'eau
 - Plans d'eau hérités d'anciennes exploitations alluvionnaires
- Des ouvrages hydrauliques hérités des mouvements de la Loire
- - - - - Dignes
 - Écluses
 - ▲ Lavoirs
 - ★ Projet Parc de Loire

• Un écrin de forêts aux portes de la ville

Un territoire au cœur de la forêt de France

Les paysages d'Orléans Métropole sont empreints des ambiances naturelles créées par les forêts d'Orléans et de la Sologne, véritables écrins de verdure dessinant les limites naturelles du territoire. Avec 225 km de contact à la nature, la Métropole s'étend à l'interface de ces deux entités naturelles emblématiques et qui fondent son identité de territoire-clairière naturelle et anthropique au cœur d'une grande région forestière.

Au nord, la forêt d'Orléans, juchée sur les hauteurs du plateau, dessine un contrepoint naturel au Val de la Loire en un majestueux horizon boisé. Ce puissant élément identitaire est indissociable de la Métropole. La forêt d'Orléans se caractérise par de grandes perspectives lorsque l'urbanisation est tenue à distance de cet espace boisé, mais aussi par une relation plus frontale entre ville et nature lorsque le bâti entre en contact avec la lisière boisée.

Au sud, la Sologne se fait plus discrète dans les paysages car moins accessible depuis la Métropole. Elle reste néanmoins un marqueur identitaire fort des communes en lisière (Saint-Cyr-en-Val, Olivet, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin) et s'articule remarquablement avec le tissu urbain environnant. Le quartier de la Source notamment, patrimoine urbain du 20^{ème} siècle, se caractérise par une importante couverture végétale qui reflète les ambiances naturelles de la Sologne.

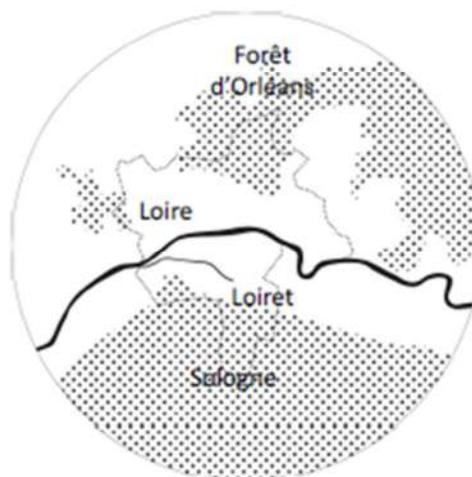
Les grands massifs boisés dessinent ainsi une armature naturelle structurante à différentes échelles, mais qui pose la question du traitement des lisières, interfaces entre Métropole dense et monuments forestiers.

Des paysages de clairières et d'ouvertures dans les massifs boisés

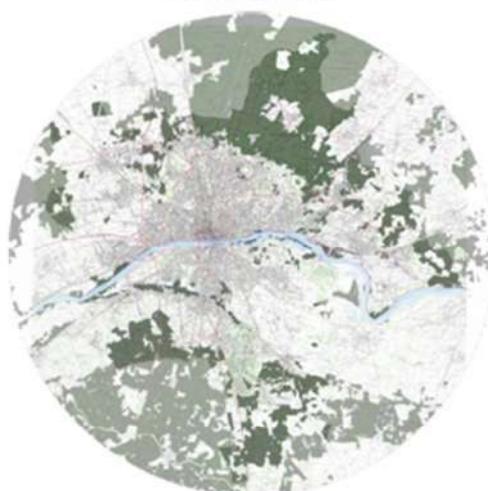
Les clairières s'ouvrant dans les forêts d'Orléans et de Sologne, naturelles ou aménagées, sont caractéristiques de la Métropole orléanaise. La zone urbaine de Chanteau par exemple, se situe dans une clairière au cœur de la forêt d'Orléans. Les habitants profitent de vues uniques sur la forêt, alimentant une ambiance de campagne, peu urbanisée. Pour autant, les

nouvelles constructions ont tendance à créer des ruptures avec ces paysages, souvent peu intégrées dans leur environnement. L'aménagement de nouvelles formes urbaines (habitat ou parcs d'activités) sont à intégrer dans les paysages en s'appuyant sur la reconstitution de trames naturelles et boisées entre espaces de nature et espaces urbains, en pensant mieux les relations entre espaces bâtis et lisières boisées.

ORLÉANS
LA CLAIRIÈRE URBAINE
LE VAL HABITÉ ET LES DEUX FORÊTS



CARTE IGN 2008



Source : Approche paysagère du SCoT –
Février 2017, ER.amp, aIPs



Ouverture visuelle sur les lisières boisées à Marigny-les-Usages (Source : Even conseil, 2019)



Constructions masquées par un filtre végétal (Semoy), et frange urbaine abrupte (Chanteau) - Source : Even conseil, 2019



Des paysages de lisières menacés par les pressions urbaines

Les espaces ouverts assurant l'interface entre zone urbanisée et massifs forestiers ouvrent des panoramas sur les grands ensembles boisés, renforçant l'image de Métropole riche en nature, source de bien-être et de qualité de vie pour les habitants. Les dynamiques d'urbanisation croissante s'étendant jusqu'aux confins des massifs forestiers, voire entamant les forêts, posent la question de la consommation d'espace et de la fermeture des paysages.

L'exemple de la disparition progressive de l'arc forestier au nord-ouest, rejoignant forêt d'Orléans et Bois de Bucy, et le tracé des massifs forestiers prenant la forme du parcellaire met en avant des pressions anthropiques parfois peu maîtrisées. La présence de nombreux reliquats boisés imbriqués au sein du tissu urbain témoigne

de ces évolutions, mais joue également un rôle certain dans la qualité du cadre de vie, en créant une véritable complicité entre ville et espaces naturels. Ils diversifient les espaces urbains, ouvrent des respirations et assurent une transition douce entre espaces bâtis et grands monuments forestiers.

La valorisation de l'écrin forestier orléanais passe donc par un travail sur une composition urbaine et paysagère respectueuse du socle naturel du territoire, et en particulier la qualification des lisières et la mise à distance du tissu bâti. Le maintien de lisières forestières valorisées permettrait d'endiguer le phénomène d'étalement urbain sur les zones forestières, de valoriser ces ouvertures sur les paysages et de renforcer les ambiances naturelles encadrant la Métropole tout en soulignant sa géographie particulière.



*Vue ouverte sur du bâti urbain à Chanteau
(source : Even conseil, 2019)*



*Centre équestre à Semoy, en lisière de forêt
(source : Even conseil, 2019)*

Des monuments forestiers porteurs de nombreux usages de découverte et de loisirs

La relation entretenue par les villes avec cet écrin forestier de par sa proximité constitue une source d'aménités et de nombreux usages pour les habitants de la Métropole. Les forêts d'Orléans et de Sologne regroupent ainsi une diversité d'activités de

loisirs et sportives (promenade, randonnée, à pied, à vélo, activités équestres, etc.), facilitées par de nombreux points d'accès aux massifs boisés. En revanche, si la ville est reliée aux boisements par quelques itinéraires de cheminements doux, ils sont à mettre en réseau avec les accès aux monuments forestiers pour renforcer leur fréquentation.

- Un maillage de parcs et jardins supports d'un cadre de vie d'exception

La Métropole est parcourue de nombreux espaces verts publics accessibles à ses habitants. On retrouve ainsi plus de 100 parcs, squares et jardins, intégrés au cœur du tissu urbain, participant à la qualité paysagère du territoire. A la croisée de la Loire, de grands monuments forestiers, d'espaces agricoles diversifiés, la Métropole urbanisée à plus de 30% réussit à maintenir un maillage de parcs et jardins qui constituent de véritables atouts pour le cadre de vie, faisant de la Métropole orléanaise une « ville-jardin » qui entretient des liens étroits avec la nature. On trouve ainsi de vastes parcs urbains comme le Parc du Loiret, le Parc Floral de la Source, l'Île Charlemagne, le Parc des Longues Allées, le Parc de Morchène, et de plus petits espaces néanmoins d'importance, comme le parc Bel-Air, le Parc Pasteur, etc.

L'aménagement paysager des berges de Loire crée également des espaces de détente et de promenade qui retissent des liens entre les habitants et le patrimoine naturel du

territoire. Dans cette logique, la Métropole prévoit l'aménagement d'un parc de 340 ha au niveau de l'île Charlemagne, il s'agit du projet Parc Naturel Urbain « Parc de Loire ». Sa proximité de la Métropole dense en fait un espace de respiration majeur du territoire, avec un double objectif de proposer un espace de nature d'envergure aux habitants et donc accessible au public, tout en préservant la richesse écologique du site par des zones de retrait. D'autres initiatives sont également à l'œuvre pour renforcer la biodiversité au cœur de la Métropole, mais également en lisière comme le parc de la Fassièrre à Saran. Enfin, la Métropole s'engage aussi pour assurer l'intégration paysagère des nouveaux parcs d'activités et constructions. On peut citer le Parc Technologique Orléans Charbonnière (à cheval sur Saint-Jean de Braye, Boigny, Marigny), dont le bâti d'activité est bien intégré aux boisements de la forêt d'Orléans proche par un traitement paysager et des plantations.



L'île Charlemagne, site du projet de Parc Naturel Urbain « Parc de Loire » (source : Orléans Métropole)

Avec plus de 25 000 arbres dans l'espace public, la Métropole entend conforter la présence de la nature en ville, et profiter de ses bénéfices multifonctionnels : gestion du risque inondation, réduction des îlots de chaleur urbains, bénéfiques pour la santé humaine, etc. Par ailleurs, les habitants sont eux-mêmes acteurs à part entière du développement de la nature en ville, à travers les 13 jardins ouvriers et familiaux, soit 12 ha,

installés au sein de la Métropole. Ces jardins potagers constituent des espaces fédérateurs qui jouent un rôle social fort, sensibilisent les habitants, offrent des espaces d'intérêt pour la biodiversité et assurent une production nourricière au cœur d'un milieu urbain dense. Ils diversifient ainsi les paysages et contribuent fortement à la qualité du cadre de vie métropolitain.



Parcs et jardins qui parsèment le territoire de la Métropole, fortement associés à l'espace urbain (source : Even conseil, 2019)

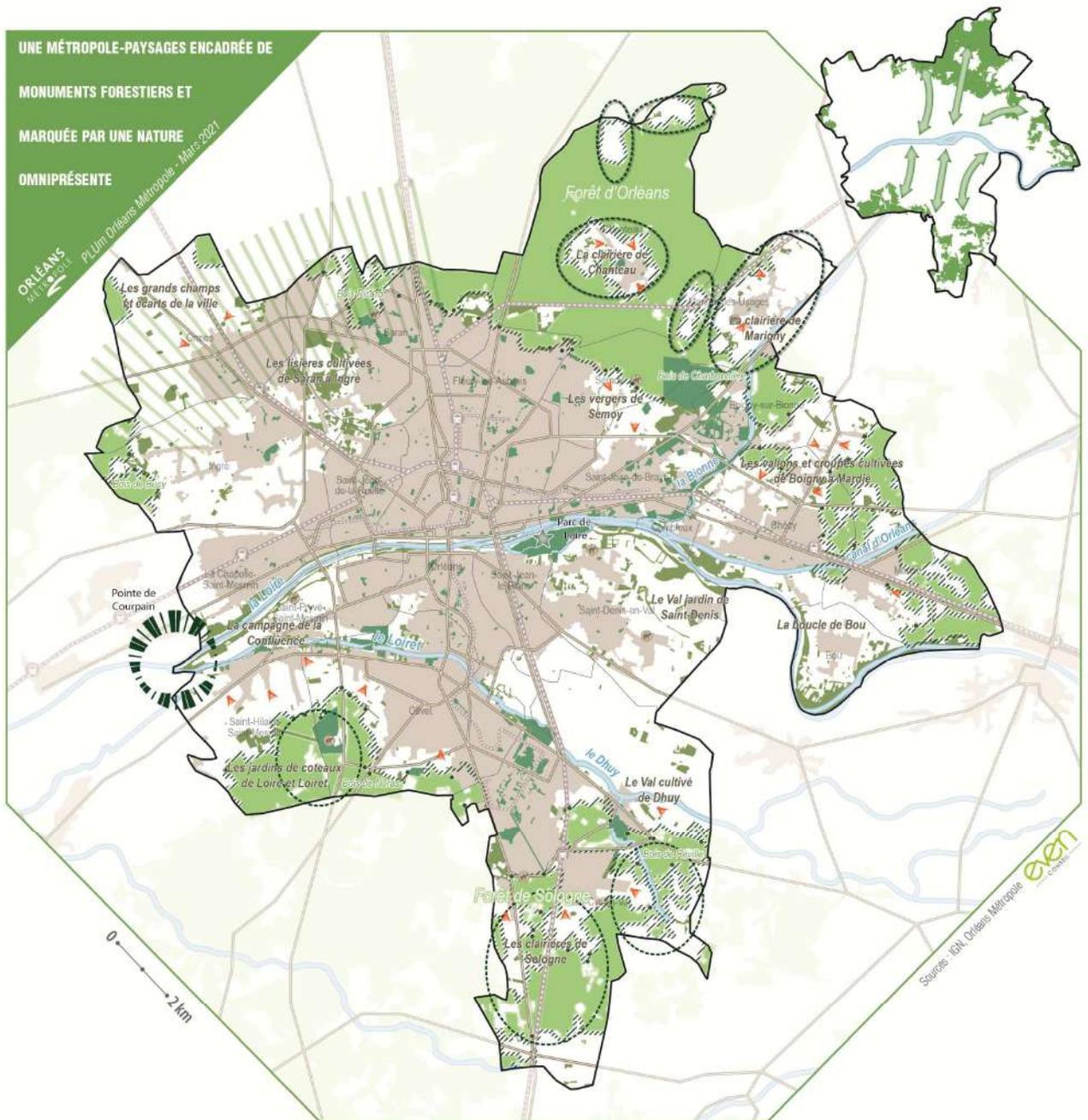
UNE MÉTROPOLE-PAYSAGES ENCADRÉE DE

MONUMENTS FORESTIERS ET

MARQUÉE PAR UNE NATURE

OMNIPRÉSENTE

ORLÉANS
MÉTROPOLITAINE
PLUm Orléans Métropole - Mars 2021



Un écrin de forêts aux portes de la ville

-  Des forêts d'Orléans et de Sologne, des monuments forestiers structurant la Métropole
-  Des lisières forestières à valoriser et à préserver de l'urbanisation
-  Des pièces boisées intégrées dans le tissu urbain assurant une transition douce avec les grands massifs boisés
-  Des clairières habitées et cultivées à maintenir
-  Un arc forestier morcelé au nord-ouest de la Métropole, à réparer

Une omniprésence de nature au sein de la Métropole, support d'un cadre de vie d'exception

-  Des co-visibilités entre lisière et espaces bâtis à organiser, afin de conforter la perception des massifs boisés

-  Des accès aux monuments forestiers à mettre en réseau avec les itinéraires de découverte du territoire
-  Des activités de loisirs regroupées au niveau des lisières forestières, notamment les centres équestres
-  Une nature présente jusqu'au coeur de la Métropole à travers un maillage de parcs et jardins dense, contribuant à la qualité du cadre de vie
-  Des connexions paysagères entre la Loire et les forêts à améliorer
-  Pointe de Courpain
-  Projet Parc de Loire

- Une tradition agricole ancrée jusqu'au cœur de la Métropole, entre espaces jardinés et cultivés

Des espaces agricoles témoins de l'héritage ligérien ayant façonné la Métropole paysages

Comme pour l'ensemble des villes ligériennes, le passé agricole de la Métropole orléanaise est aujourd'hui encore très présent dans ses paysages. L'activité agricole et ses espaces cultivés représentent un tiers des surfaces du territoire, elle fait donc partie intégrante de l'identité orléanaise et reste fortement ancrée dans les pratiques locales. La richesse des sols, composés de sables alluvionnaires déposés par la Loire et le Loiret, a facilité le développement d'une tradition agricole marquée.

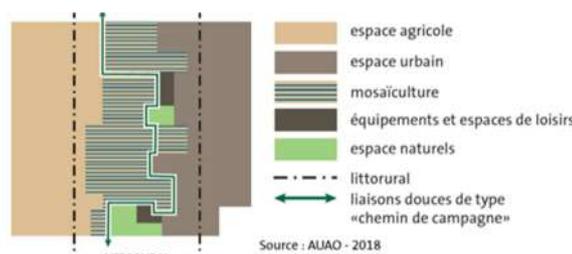
L'agriculture joue un rôle central dans la qualité et l'entretien des paysages, et dans le maintien d'un cadre de vie qualitatif pour les habitants. On retrouve dans l'orléanais une véritable mosaïque de cultures parcourant le territoire : des grandes cultures au nord-ouest et sud-est, des arboriculture fruitière et viticulture essentiellement regroupées au niveau de la confluence entre Loire et Loiret et à Semoy, et une vaste plaine horticole et maraîchère au sud-est. Cette diversité de cultures rythme les paysages au fil des saisons, en arborant tant des verts tendres que des palettes plus vives au moment des floraisons. Dans le but de maintenir cette tradition agricole sur le territoire face à des pressions urbaines fortes, un certain nombre d'espaces agricoles sont préservés par des protections réglementaires, les Zones Agricoles Protégées (ZAP), à Chécy, Olivet, Saran et dernièrement Saint-Hilaire-St-Mesmin.

Une agriculture imbriquée dans le tissu bâti, une spécificité orléanaise

Au-delà de la tradition agricole, le développement urbain linéaire le long des axes de communication a créé une véritable imbrication entre espaces bâtis et cultivés, formant un maillage vert au cœur des tissus urbains. Ces clos jardinés sont particulièrement visibles à Olivet et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, mais se répètent sur l'ensemble du territoire, lui valant la caractéristique de « ville-jardin ». La présence d'espaces cultivés crée des ouvertures dans le tissu bâti, des espaces de respiration essentiels à la qualité des paysages urbains. Les habitants eux-mêmes renforcent cette dynamique à travers la mise en place de nombreux jardins ouvriers sur l'ensemble du territoire.

Des franges urbaines à traiter comme de véritables interfaces entre espaces ouverts et urbains

Cependant, les nouveaux développements urbains tendent à créer des franges urbaines abruptes et peu travaillées entre espaces bâtis et agricoles, s'affranchissant des couronnes végétales et cultivées accompagnant traditionnellement les zones habitées. Le maintien de zones jardinées en cohérence avec les zones urbaines et l'organisation des interfaces ville/campagne constituent un véritable enjeu pour le développement futur du territoire. La création d'un espace « littorural », correspondant à une transition entre l'espace agricole et les habitations d'épaisseur suffisante pour intégrer une mixité de fonctions (espaces de nature, équipements de loisirs, production vivrière ...), permettra, comme prévu par le SCoT, d'intégrer pleinement les nouveaux aménagements tout en valorisant la tradition agricole du territoire.



Principe du « littorural » - Extrait SCoT Orléans Métropole

Des dynamiques d'enfrichement en cours sur l'ensemble du territoire

Outre la qualité paysagère induite par la présence d'espaces agricoles au cœur du tissu urbain, on observe un phénomène d'enfrichement particulièrement prégnant sur l'ensemble du territoire. Une étude a identifié plus de 538 ha de friches agricoles, avec pour secteurs à enjeux plus importants les communes de Semoy, de Saint Jean de Braye, Saint Cyr en Val et Olivet, qui peuvent s'expliquer par la forte pression foncière. Leur valorisation représente un enjeu, pour lequel l'étude s'attache à identifier le potentiel de chacune dans l'objectif de déterminer la reconversion la plus optimale (maraîchage, grande culture, valorisation écologique, urbanisation, remise en culture...).

UNE TRADITION AGRICOLE ANCRÉE

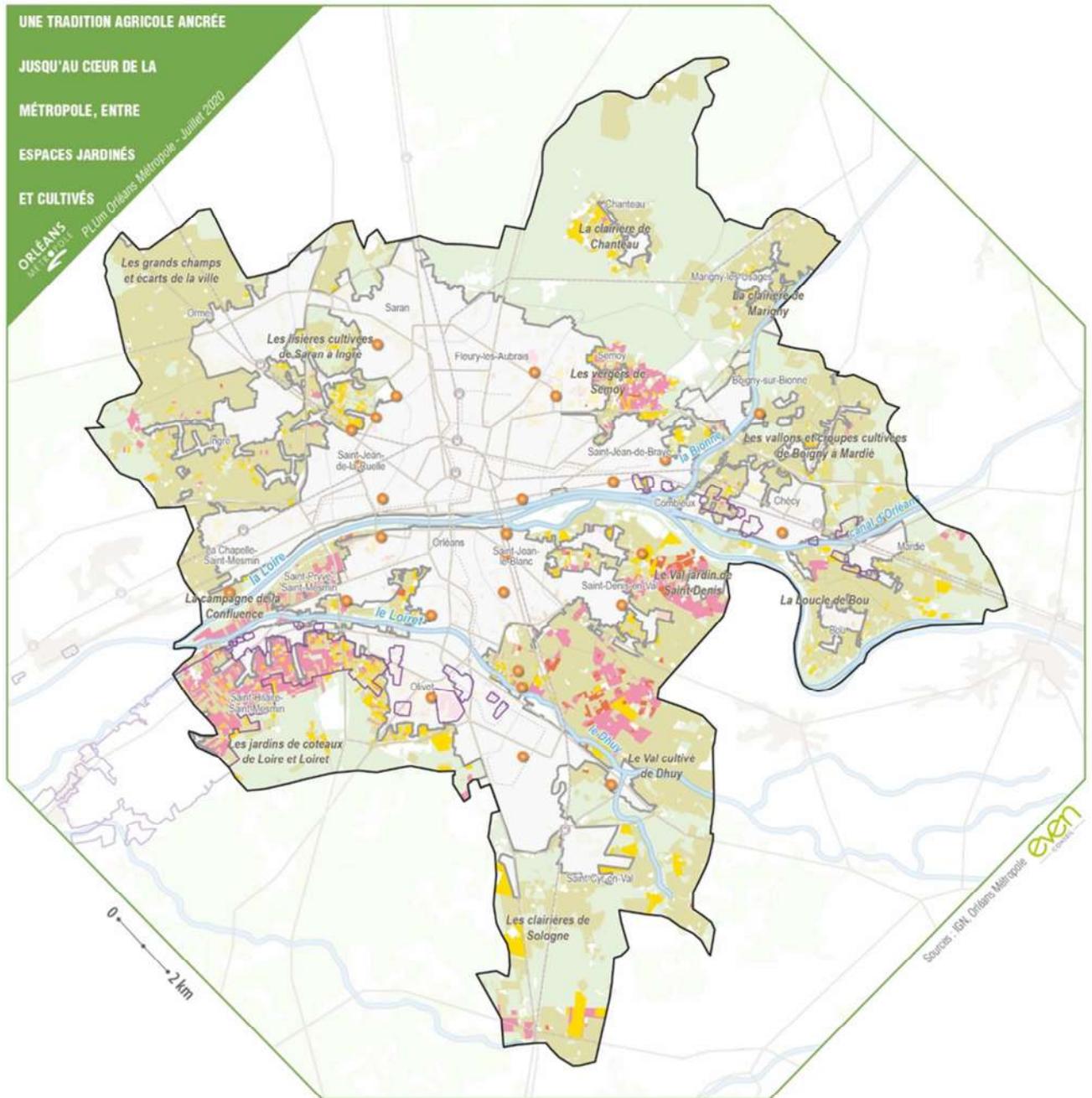
JUSQU'AU CŒUR DE LA

MÉTROPOLE, ENTRE

ESPACES JARDINÉS

ET CULTIVÉS

ORLÉANS
MÉTROPOLE
PLUm Orléans Métropole - Juillet 2020



Des espaces agricoles témoins de l'héritage ligérien ayant façonné la métropole-paysage

- Grandes cultures
- Vignes, maraîchage, vergers
- Serres et activité horticole
- Boisements
- Un savoir-faire viticole reconnu par l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Orléans
- Des dynamiques d'enrichissement en cours sur l'ensemble du territoire, en lien avec la pression foncière
- Des franges urbaines à traiter comme des véritables interfaces entre espaces ouverts et urbain, à travers la constitution d'un « littoral »
- Des jardins partagés créateurs de lien social

- Une multiplicité de perceptions et de lieux de découverte de la Métropole-paysages

De vastes panoramas d'intérêt paysager portés par le relief

Entre coteaux formant des balcons sur la Loire, plateaux cultivés et buttes boisées, les vallonnements de la Métropole offrent des vues remarquables sur tout le territoire, mettant en scène ses paysages. Les vastes plaines agricoles ouvrent des vues lointaines



De vastes espaces ouverts offrant des vues panoramiques sur des paysages d'intérêt, ici à Chanteau et Marigny-les-Usages (source : Even conseil, 2019)

Des éléments de repère paysagers perceptibles depuis le lointain

En plus d'ouvrir des vues lointaines donnant une certaine lisibilité aux grands paysages, les variations du relief, bien que faibles, font ressortir quelques éléments de repère paysagers, perceptibles depuis de longues distances. C'est notamment le cas des nombreux châteaux d'eau du territoire, les ponts, des châteaux (château de la Charbonnière, etc.), des édifices religieux et

notamment les clochers d'églises, le plus remarquable étant la cathédrale Sainte-Croix dans le centre-ville d'Orléans. Ces éléments, souvent hauts, créent des signaux qui permettent de se repérer sur le territoire et contribuent donc à la lisibilité des paysages. Ils participent également à la qualité des cônes de vue, leur visibilité depuis le lointain est donc à préserver.



Les clochers, éléments de repère perceptible depuis le lointain, ici à Chanteau (source : Even conseil, 2019)

Des vues sur le patrimoine paysager emblématique du territoire

Au niveau de la Loire et de la Métropole dense, la qualité paysagère des vues est intimement liée au patrimoine ligérien remarquable, qui s'étend sur les berges de la Loire. Le fleuve porte ainsi de nombreuses vues d'intérêt paysager, en particulier sur les sites emblématiques et le patrimoine remarquable du Val de Loire. L'aménagement des berges permet également de profiter de ces paysages ligériens grandioses et

sauvages. Depuis les berges et les ponts, le patrimoine bâti et naturel est particulièrement perceptible, dessinant des cônes de vue remarquables.

Au sein du tissu urbain, les perspectives sont encadrées par les fronts bâtis et valorisées par la présence de ce patrimoine emblématique et caractéristique de l'orléanais. C'est notamment le cas de la rue Jeanne d'Arc, dont le bâti régulier et aligné crée une plongée monumentale vers la cathédrale Sainte-Croix.



Vues depuis les berges de Loire et sur des éléments de patrimoine remarquables : Cathédrale Sainte-Croix à Orléans, Château de la Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye, et moulin au bord du Loiret à Olivet



Une mise en valeur des richesses paysagères du territoire

De nombreux itinéraires de découverte des paysages parsèment le territoire et donnent à voir la diversité de ses paysages, contribuant du même coup à leur mise en valeur. En particulier, les paysages ligériens sont valorisés par des itinéraires comme la Loire à Vélo, par le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), par des itinéraires de Grandes

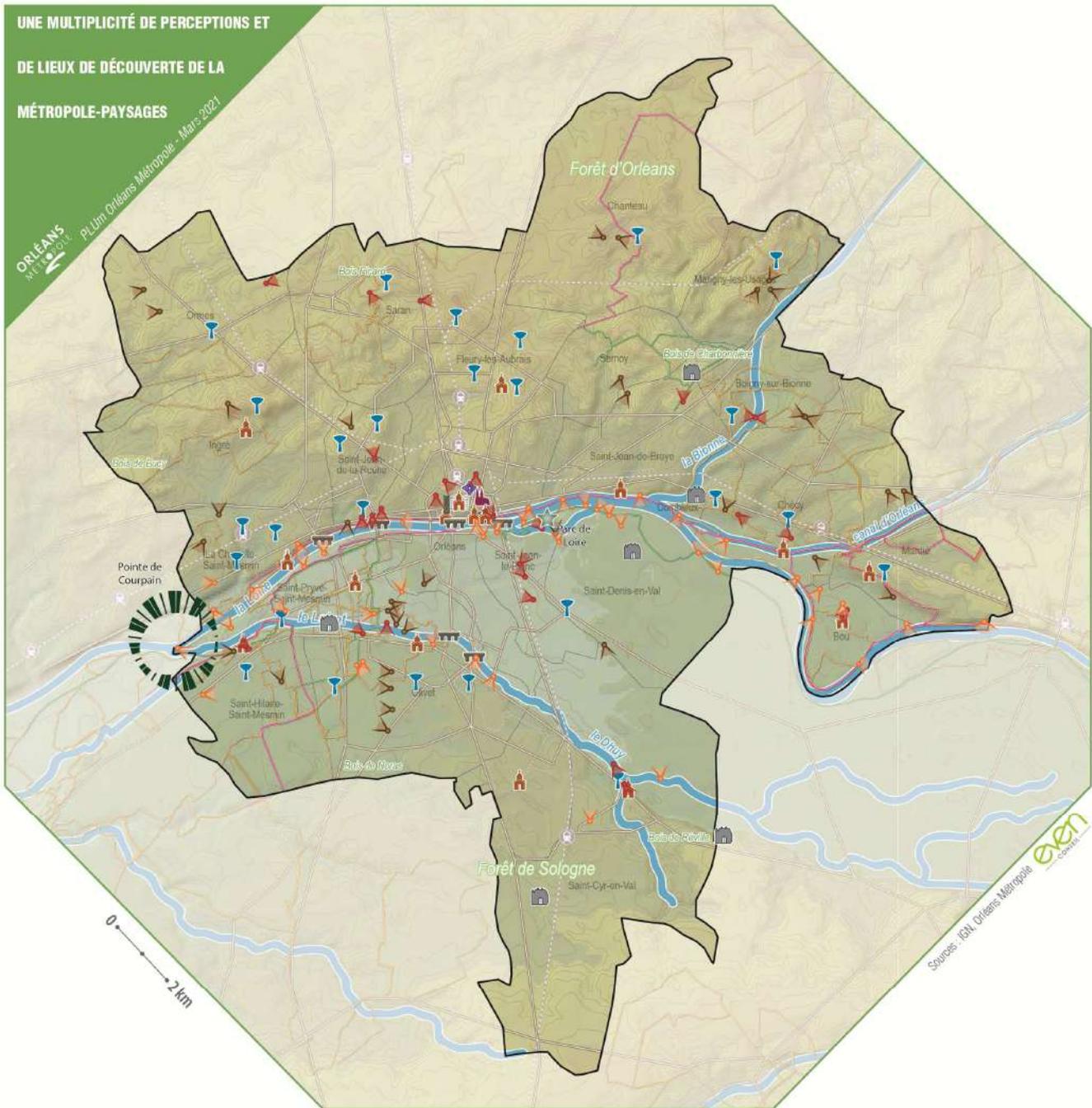
Randonnées ou encore par les aménagements communaux permettant de découvrir la Loire et le Loiret. Les aménagements sont également présents à proximité d'autres cours d'eau du territoire permettant de les faire découvrir aux habitants et visiteurs du territoire. Ces itinéraires sont l'occasion d'informer les promeneurs sur des caractéristiques des paysages identitaires du territoire (îles de la Loire, sensibilité des milieux humides, etc.).



Canal d'Orléans, patrimoine naturel unique bordé de cheminements doux, et Loire et à vélo (source : office de tourisme)

UNE MULTIPLICITE DE PERCEPTIONS ET
DE LIEUX DE DECOUVERTE DE LA
METROPOLE-PAYSAGES

ORLÉANS
MÉTROPOLIS
PLUm Orléans Métropole - Mars 2021



Des éléments de repère paysagers perceptibles depuis le lointain à valoriser

- Châteaux d'eau
- Cloître
- Crypte
- Châteaux
- Hôtel
- Cathédrale
- Ponts
- Clochers
- Tour
- Des vues proches sur le patrimoine paysager du territoire à conforter
- Des vues sur les sites emblématiques et le patrimoine remarquable du Val de Loire à préserver
- Des vues lointaines portées par le relief
- Relief

Une mise en valeur des richesses paysagères du territoire

- Grands chemins de randonnée
- La Loire à Vélo
- Grands itinéraires cyclables
- Pointe de Courpain
- Projet Parc de Loire

Sources : IGN, Orléans Métropole
evén
comité